

Bulletin Municipal N° 28

CHAUSSENAC

ETE 2002



Liberté Egalité Fraternité





Editorial

Prendre les moyens pour assurer l'avenir du monde rural ...

Les anciens possèdent les repères et les souvenirs qui nous permettent de mesurer l'ampleur des évolutions subies dans le monde rural.

A Chaussenac, il suffit d'évoquer les 700 habitants que comptait la commune vers 1870, les 30 commerçants ou artisans qui payaient une patente vers 1930, des 40 fermes des années cinquante, l'école avec plus de 60 élèves et la coopérative laitière avec ses 25 salariés...

La campagne électorale des législatives du 9 juin dernier m'a permis de découvrir ou de redécouvrir de nombreux villages gravement touchés par l'exode rural, par le vieillissement de la population et par la perte de toute activité économique. Dans certaines communes il semble même que le point de non-retour soit atteint.

Plus que jamais, suis-je convaincu qu'il faut encourager toutes les initiatives créatrices d'emplois, donner la priorité à la valorisation des produits de l'agriculture de montagne, et stopper l'agrandissement des exploitations agricoles.

PREPARER L'AVENIR DU MONDE RURAL exige tout d'abord :

- * que l'on reconnaisse objectivement les difficultés auxquelles nous sommes confrontés.
- * que l'on encourage à la fois les initiatives communales et intercommunales.

Les élus cantaliens ne peuvent s'affranchir des responsabilités, qu'ils portent sur le déclin de nos zones rurales. On ne peut tout attendre de Paris ou de Bruxelles. Avec un peu de volonté, d'honnêteté intellectuelle, de dynamisme et en s'attachant d'abord à l'intérêt collectif plutôt qu'aux solutions individuelles et clientélistes. Il est encore possible de motiver les cantaliens et donner plus d'espoir aux jeunes qui souhaitent rester au pays.

J. KLEM
Maire

Depuis le 22 décembre 2001...

- Samedi 22 décembre * **Conseil Municipal**
Jeudi 27 décembre * Noël des enfants : après-midi séance cinéma à Mauriac offerte par la municipalité.

2002

- Vendredi 4 janvier * Présentation, bilan 2001, brigade de gendarmerie de Pleaux. Municipalité représentée par *A. Chamelot*.
- Dimanche 6 janvier * Cérémonie vœux de la Municipalité et remise des prix du concours des illuminations de Noël avec le Comité des Fêtes.
- Samedi 12 janvier * Réunion des « Quatre Cantons » : Bureau – présence de *J. Klem*.
- Samedi 2 février * Assemblée Générale des donneurs de sang à Pleaux. Municipalité représentée par *Mme S. Capel* et *D. Degoul*.
- Vendredi 8 février * Assemblée Générale caisse locale du Crédit Agricole à Pleaux : présence *J. Klem*.
- Jeudi 14 février * Réunion Cantonale du F.E.C. : présence de *J.M. Delbos*.
- Samedi 16 février * **Conseil Municipal**.
- Lundi 25 février * Réunion « Cybercantal » : présence de *S. Capel, M.L. Jougounoux, I. Capel*.
- Samedi 9 mars * Bureau du Syndicat des « Quatre Cantons » : présence de *J. Klem*.
- Mercredi 20 mars * Repas du Club « Rencontre ».
- Samedi 23 mars * Bureau Syndicat « Quatre Cantons ».
- * matin : Assemblée Générale des maires du Cantal à Mauriac : présence de *J. Klem*.
- * Journée « Environnement » : nettoyage de la Druhle.
- * 19 heures : Réunion Vélo VTT à Pleaux : présence de *J. Klem*.
- Samedi 30 mars * Réunion des « Quatre Cantons » - Assemblée Générale : présence de *J. Klem* et *A. Chamelot*.
- Mardi 2 avril * Soirée lecture à la bibliothèque.
- Vendredi 5 avril * Matin : Réunion technique avec Agence de l'eau, DDAF et MISE : présence de *J. Klem, A. Picaronny, J.M. Delbos, A. Chamelot*.
- * 20 heures : **Conseil Municipal**.
- Samedi 6 avril * Assemblée Générale SIETOM de Drugeac : présence de *J. Klem* et *A. Chamelot*.
- Samedi 13 avril * Soirée « contes » : avec Jacques Mallouet.
- Vendredi 19 avril * Réunion cantonale sur l'intercommunalité : présence d'*A. Chamelot*.
- Samedi 20 avril * **Conseil Municipal**. (Vote du budget)
- Dimanche 21 avril * 1^{er} tour : Election Présidentielle.
- Dimanche 28 avril * Journée de la déportation : cérémonie au monument aux morts.
- Jeudi 2 mai * Soirée lecture à la bibliothèque.
- Dimanche 5 mai * 2^{ème} tour : Election Présidentielle.
- Lundi 6 mai * Syndicat de voirie à Pleaux : municipalité représentée par *A. Picaronny* et *M. Lescure*.
- Dimanche 13 mai * Cérémonie du 8 mai au monument aux morts.
- Jeudi 16 mai * Syndicat d'électrification à Pleaux : présence d'*A. Picaronny*.
- Dimanche 26 mai * Remise médaille d'argent de la famille française à Madame Dabertrand Fernande.
- Mardi 4 juin * Soirée lecture à la bibliothèque.
- Dimanche 9 juin * Election législative.
- Vendredi 21 juin * Réunion « Office de Tourisme » à Pleaux : présence de *J. Klem* et *A. Chamelot*.
- Samedi 22 juin * Concert « Multiphonie » à l'église.
- Vendredi 5 juillet * Assemblée Générale ADMR à Pleaux : municipalité représentée par *J.M. Delbos*.
- Dimanche 14 juillet * Cérémonie au monument aux morts.
- Samedi 20 juillet * Fête du Pain.
- Mardi 30 juillet * **Conseil Municipal**.

Au Conseil Municipal du mois d'avril : Budgets et programme d'assainissement

Programme communal d'assainissement entre le Tilleul et Vidal.

Messieurs KLEM (Maire) et PICARONNY (1^{er} Adjoint) ont présenté l'état d'avancement des travaux d'installation du réseau d'assainissement entre les lieux dit « Le Tilleul » et « Vidal ». Suite à une réunion technique qui s'est déroulée avec des représentants de l'Agence de bassin « Adour Garonne », de la DDAF et de la MISE, il a été recommandé de raccorder cinq habitations supplémentaires du lieu dit « Vidal » compte tenu de la topographie du terrain, de la nécessité de capter des eaux pluviales parasites et de densifier la collecte des eaux usées sur ce secteur. Le coût de cette opération complémentaire s'élève à 11 000 euros. Compte tenu du montant initial (63 000 euros HT), du 1^{er} avenant de 6 500 euros HT, de la non actualisation des tarifs unitaires et de l'absence de travaux imprévus, **le coût global de l'opération s'élèvera donc à environ 80 000 euros HT comme prévu lors du lancement de ce programme.**

Outre l'adoption de cet avenant, le conseil a décidé de procéder à une enquête publique afin de modifier le schéma communal d'assainissement. Cette modification devra permettre d'inclure les lieux dits « Vidal » et « Rabiac » dans le zonage « assainissement collectif ». Le raccordement de ce secteur au réseau communal pourra être réalisé à court ou moyen terme en sollicitant les financements publics (Conseil Général, Agence de bassin). En ce qui concerne le dispositif de traitement des eaux usées collectées dans le bourg, au Tilleul et à Vidal, les services de la DDAF doivent étudier deux solutions, l'une de type lagune, l'autre de type « lit de roseaux ». au préalable des mesures de débit des effluents collectés dans le bourg de Chaussenac ont été effectuées par un cabinet spécialisé.

Adoption des comptes administratifs 2001, vote des budgets 2002 :

- Pour le CCAS : le compte administratif présente un déficit de 371,38 F. Compte tenu des excédents des années précédentes, le résultat final est de 249,42 F. Le budget 2002 : s'élève à 788,02 euros ; les recettes proviennent principalement d'une subvention communale de 750,00 euros.

- Pour le budget EAU-ASSAINISSEMENT :

 - **Le compte administratif 2001** présente un excédent de fonctionnement de 76 017,37 F. La section d'investissement présente un excédent important s'élevant à 521 130,80 F qui s'explique par l'emprunt réalisé de 349 998,00 F alors que le paiement des factures des travaux d'assainissement au Tilleul seront payées seulement en 2002. Une provision est également réalisée pour réaliser en 2003 les lagunes de traitement des eaux usées.
 - **Le budget 2002** : s'élève à 30 067,08 euros en section de fonctionnement (il était de 32 972,00 euros en 2001).
La section « investissement » est importante puisqu'elle s'élève à 147 775,28 euros
 - En dépense on peut noter la somme de 134 085,30 euros (879 539,94 F) comprenant les travaux d'assainissement entre le Tilleul et Vidal pour 80 000,00 €, et 54 085,30 € pour provision (travaux de la future lagune).
 - En recette : les excédents reportés sont de 79 445,88 €, et les subventions de 47 000,00 € environ.

➤ Pour le BUDGET COMMUNAL :

Le conseil municipal a décidé une hausse modérée des taux des impôts locaux :

+ 2 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti.

+ 1 % pour le foncier non bâti et la taxe professionnelle.

Les taux sont donc respectivement de 7,25 %, 10,91 %, 59,42 % et 12,54 %. Le produit des impôts locaux s'élèvera à 42 600 € (279 431,00 F) ; il était de 41 969 € en 2001.

* Le compte administratif 2001

- présente pour la section « fonctionnement » un excédent de 456 000,00 F

- pour la section « investissement » un déficit de 156 400,00 F

* Le budget primitif 2002

- En section de fonctionnement : s'élève à 241 207,97 € (1 582 220,56 F)

Les dépenses principales sont de 85 995,00 € pour les frais de personnel, de 32 696,00 € pour les dépenses courantes (chauffage, électricité, entretien, ...) et de 60 000,00 € pour autofinancer des investissements. A noter que l'endettement diminue.

- En investissement : les dépenses prévues s'élevant à 89 323,85 € (soit 585 926,05 F). A noter l'acquisition de matériel informatique, des travaux de voirie au Tilleul, changement des huisseries dans bâtiments communaux et installation de chauffage dans la salle des fêtes, réfection de vitraux à l'église, ...). En recettes, aucun emprunt n'est nécessaire pour financer les investissements.

Tarifs 2002

Ordures ménagères : 3,40 Euros par mois et par foyer.

Facturation de l'eau du réseau communal :

Location du compteur : Forfait 1,60 Euro par mois,

Consommation de 1 à 20 m³ : 1,86 Euro le m³,

Consommation de 21 à 50 m³ : 1,02 Euro le m³,

Consommation de 51 à 100 m³ : 0,34 Euro le m³,

Consommation de plus de 100 m³ : 0,27 Euro le m³.

Redevance assainissement :

De 1 à 100 m³ : 0,35 Euro par m³ d'eau consommée,

Au-delà de 100 m³ : 0,17 Euro par m³ d'eau consommée.

Photocopies : 0,15 Euro la photocopie (pour les particuliers).

COLUMBARIUM : familles intéressées, faites vous connaître.

Des familles de plus en plus nombreuses souhaitent faire incinérer leur mort. Aussi les communes ont la possibilité de construire dans le cimetière communal un COLUMBARIUM (constitué de plusieurs casiers) destinés à recueillir les urnes contenant les cendres du défunt.

Les personnes qui seraient intéressées pour acheter un casier sont priées de l'indiquer à la mairie, qui décidera ensuite de l'opportunité de construire un columbarium en fonction du nombre de demandes.

Etat civil

Décès :

- 6 avril 2002 : Maria LACHASSAGNE veuve LAYGUES (transcription)
- 19 avril 2002 : Paul GAUTHIER (transcription)
- 9 juin 2002 : Marcel Antoine MAUREAU (transcription)



Mariage :

- 1 août 2002 : Sophie Elodie BARON et Guillaume Gérard Paul GARRIC

Décès à l'extérieur : (transcription de décès de personnes nées à Chaussenac)

- 4 janvier 2002 : Augusta CAULUS (née en 1933) à La Tronche, Isère.
- 25 mars 2002 : Marie Julie Augusta GIRE (née en 1920), à St Amant Tallende (63).
- 19 mai 2002 : Emile ANTIGNAC (né en 1919) à Riom-es-Montagnes.
- 2 juin 2002 : Marie France ESPINOUSE (née en 1944), à Mende (Lozère).
- 13 juin 2002 : Marguerite MADELRIEU à Bordeaux.
- 26 juin 2002 : Emile Paul SAUTOU (né en 1915) à Salers.

Résultats des élections sur la commune de Chaussenac :

Présidentielles :

1 ^{er} tour : 21 avril	inscrits : 226	exprimés : 164	
JOSPIN :36	22 %	BAYROU :1	0,6 %
TAUBIRA :1	0,6 %	CHIRAC :61	37,2 %
HUE :13	7,9 %	BOUTIN :0	0 %
MAMERF :4	2,4 %	MADÉLIN :2	1,2 %
GLUCKSTEIN :0	0 %	SAINT JOSSE :21	12,8 %
LAGUILLER :1	0,6 %	LEPAGE :1	0,6 %
BESANCENOT :5	3 %	MEGRET :3	1,8 %
CHEVENEMENT :2	1,2 %	LE PEN :13	7,9 %

2 ^{ème} tour :	inscrits : 226	exprimés : 166	
Jacques CHIRAC : 151	91 %		
J. Marie LE PEN : 15	9 %		

Législatives

Dimanche 9 juin 2002

GOUEFFIC COLLANGE :	71	(44 %) PS
MARLEIX :	67	(41,6 %) UMP
AUDRERIE :	7	(4,3 %) PC
REMBERT :	6	(3,7 %) Verts
GALTIER :	4	(2,5 %) Divers droite
PETITJEAN :	3	(1,9 %) Divers gauche
GADIOT :	2	(1,2 %)
ODWA :	1	(0,6 %)
BRUGUE :	0	
HELLEU :	0	



« il paraît que c'est le printemps de l'environnement »

C'est le slogan qu'a choisi le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement pour lancer cette grande opération nationale qu'est le « Nettoyage de Printemps ».

Cette année Chaussenac comptait parmi les participants à cette action civique et responsable vis-à-vis des générations futures. Car si nous, nous avons eu la chance de trouver et de profiter d'un bel environnement, ne laissons pas à nos enfants la vision d'une nature souillée par notre inconscience.

Samedi 23 mars à 10 heures, nous nous retrouvons donc 11 bénévoles à la Drulhe aux abords de l'ancienne décharge municipale. Après une matinée de dur labeur, nous pouvons être fiers de nous : 2 tonnes de ferraille, 45 sacs poubelles de déchets divers et 1 conteneur de verre. Voilà le bilan que nous avons pu inscrire sur la fiche retournée à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

L'an prochain verra peut-être l'organisation d'une nouvelle opération qui donnera ainsi la possibilité à ceux qui n'ont pu le faire de participer activement à l'amélioration de leur cadre de vie.

Alors, d'ores et déjà pensez-y, petits et grands, jeunes et moins jeunes, tout le monde peut faire ce geste qui en sauvegardant la nature rendra la vie meilleure à nos enfants.

S. CAPEL.



PS : un grand « MERCI » à tous les bénévoles présents sur le site de la Drulhe cette année.



Electricité : Consommation communale pour l'année 2001.

Nombre d'heures d'utilisation : 11 439
Consommation en Kwh : 52 223
Puissance (KVA/Débit m³) : 55,40
Montant facturé TTC : 5 330,49 € (soit 34 965,72 francs) dont :
Station de pompage : 836,69 €
Bâtiments communaux : 3 269,04 €
Eclairage public : 2 412,05 €



Europe : Budget 2002

Il s'élève à 95,7 milliards d'Euro soit 1,03 % du produit national brut des 15 Etats membres.

Les grandes masses budgétaires se répartissent comme suit :

46 % pour la politique agricole commune (PAC)

35 % pour les fonds structurels (FEDER, FSE, ...) finances des investissements publics et privés ainsi que des actions de formations.

5,4 % pour les dépenses administratives

4,0 % pour la recherche ...

(source : Catherine Guy Quint, députée européenne PSE)

Pour le Cantal :

Une solidarité nationale et régionale plus que jamais nécessaire.

- C'est ainsi que le Cantal est le premier département français pour le pourcentage de contribuables non imposés, qui est de 65,5% précédant la Haute Corse (64,8%), la Creuse (64,1%). Les gros bataillons de non-imposables se retrouvent logiquement dans les départements ruraux, où la population âgée vit de faibles retraites. A l'inverse, les départements « aisés » de la région parisienne, où résident en priorité les cadres supérieurs et les professions libérales (Yvelines 32%, seulement de non-imposables et Hauts de Seine 33%).
- Comme beaucoup de départements du Massif Central et du Sud-ouest, le Cantal a une faible base de taxe professionnelle (4 000 F à 8 000 F / habitant) alors que la Savoie, l'Isère, l'Alsace et Paris dépassent les 12 000 F/habitant.

Départ du Préfet de la Région « Auvergne » :

Didier Cultiaux avec le langage direct qui est le sien, il a notamment déclaré lors de son départ :

« Handicap à notre ouverture sur l'extérieur : « Notre territoire manque de chefs de projets pour inventer les outils de cette ouverture tous azimuts. Un seul exemple : l'Auvergne n'a utilisé jusqu'ici que 25 % des crédits programmés dans le contrat de plan. Au 1^{er} janvier prochain, nous risquons ainsi de perdre ... 71 millions d'euros qui seront redistribués ailleurs ! Et le rôle de l'Etat n'est pas de faire à la place des autres ; il peut accompagner, réguler, pas se substituer. » »

« Si l'Auvergne avait eu depuis 30 ans le même développement que la moyenne nationale, nous serions 2,1 millions d'habitants au lieu de 1,2. Si rien ne change, nous ne serons qu'un million dans 30 ans. Déjà, les gens de plus de 65 ans sont 20 % plus nombreux en Auvergne que la moyenne nationale ! Le rôle d'un préfet à cet échelon : c'est d'être un stratège de l'histoire longue en même temps qu'un accompagnateur de projets plus immédiats. »

Réforme importante en matière de succession

La loi du 3 décembre 2001 améliore considérablement les droits du conjoint survivant lors du décès de l'un des deux époux. Elle entre en vigueur le 1^{er} juillet prochain.

A partir du 1^{er} juillet 2002, le droit des successions connaît une évolution majeure en France avec le renforcement des droits du conjoint survivant. Pour les décès survenus après cette date, la loi du 3 décembre 2001 permet à l'époux resté seul de mieux hériter de son conjoint, même en présence d'enfants.

Jusqu'à présent, en l'absence de testament ou de donation entre époux, lorsque le défunt laissait des enfants, le conjoint n'avait droit qu'à un quart des biens, en usufruit. Avec le nouveau régime, il peut choisir entre un quart des biens en pleine propriété ou l'usufruit de la totalité. A défaut de descendants mais en présence des parents du défunt, il recueille la moitié de la succession en pleine propriété, voire les trois quarts si l'un des parents est décédé. Enfin, si le défunt ne laisse ni enfants ni parents mais des frères et sœurs, le conjoint survivant hérite de la totalité des biens en pleine propriété. Une exception est toutefois prévue, dans ce dernier cas, pour les biens de famille que le défunt avait reçus par donation ou succession : la moitié seulement est attribuée au conjoint, l'autre va aux frères et sœurs.

Plus proches des réalités, ces nouvelles règles devraient éviter bien des situations injustes pour le conjoint survivant au décès de l'un des deux époux. Dans les exploitations agricoles en particulier, où le conjoint a généralement participé financièrement et par son travail à la valorisation du patrimoine, il ne sera plus considéré comme la « cinquième roue du char » dans la succession.

Même si elle paraît relever du bon sens, une telle réforme n'en constitue pas moins une petite révolution dans le droit successoral français. Pour la première fois en effet, elle privilégie les liens de l'alliance par rapport aux liens du sang.

La nouvelle loi ne dispense pas, néanmoins, de faire une donation entre époux. Cet acte demeure même conseillé car il a le mérite de clarifier des situations et permet d'améliorer encore les droits du conjoint survivant. Par exemple, en présence d'un enfant commun, la donation permet d'attribuer au conjoint la moitié des biens en propriété ou un quart en propriété et trois quarts en usufruit.

La loi du 3 décembre 2001 instaure également un droit au logement. Au décès de l'un des époux, le conjoint survivant a désormais de plein droit la jouissance gratuite du logement conjugal pendant un an (résidence principale). Après un an d'occupation gratuite, il peut :

- soit continuer à habiter le logement jusqu'à son décès, mais à ses frais ;
- soit ne plus continuer à habiter le logement ;
- soit louer le logement conjugal à usage autre que commercial ou agricole, afin de dégager des ressources nécessaires à de nouvelles conditions d'hébergement : maison de retraite ...

Les retraites agricoles au niveau du minimum vieillesse

L'année 2002 marque la fin du programme de cinq ans de revalorisation des retraites versées aux non salariés agricoles.

Pour une carrière agricole complète (37,5 années de cotisation), le montant des pensions des personnes parties à la retraite avant le 1^{er} janvier 2002 est désormais de :

- 6 832,58 euros (44 818,78 F) par an pour les chefs d'exploitation, veuves et veufs, soit l'équivalent du minimum vieillesse pour la première personne du ménage ;

- 5 424,43 euros (35 581,92 F) par an pour les conjoints et aides familiaux, soit l'équivalent du minimum vieillesse pour la deuxième personne du ménage.

En cas de carrière incomplète mais comportant au moins 32,5 années de cotisation, des minorations sont appliquées.

Pour les personnes ayant une carrière incomplète ou une carrière complète sur plusieurs régimes, les modalités de calcul des pensions sont extrêmement complexes. Chaque cas est un cas particulier. Pour connaître le détail du calcul, il est donc conseillé de s'adresser directement aux services de la MSA.

Fiscalité et finances locales

Source : Rôle des impôts locaux

Taxe d'habitation

nombre de rôles émis en 2001 :	165
nombre de foyers imposés :	115
nombre de foyers exonérés :	50

Produits : 147 423 francs répartis

pour la commune :	69 659,00 F
pour le conseil général :	77 764,00 F

Nb : les frais de recouvrement sont de 9 527,00 F

Taxe foncière (bâties et non bâties)

168 propriétaires concernés et 247 rôles

Propriétés bâties :

Produits : 190 468,00 francs répartis

pour la commune :	71 778,00 F
pour le conseil général :	85 863,00 F
pour le conseil régional :	18 718,00 F

Propriétés non bâties :

Produits : 177 851,00 francs répartis

pour la commune :	110 042,00 F
pour le conseil général :	485,00 F
pour le conseil régional :	55,00 F
pour la chambre d'agriculture :	56 853,00 F

Évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement :

Source : comptes administratifs, en francs du budget communal.

Dépenses de fonctionnement :

	1998	1999	2000
* Budget principal :	1 000 000,00	989 000,00	971 000,00
* CCAS :	3 000,00	2 500,00	7 700,00
* Budget eau et assainissement :	117 000,00	126 000,00	102 000,00

Dépenses d'investissement

	1998	1999	2000
* Budget principal :	412 500,00	874 000,00	588 000,00
* Budget eau et assainissement :	65 000,00	71 000,00	262 000,00

INTERNET A CHAUSSENAC

« Jeu Intertribu »

Le Comité d'expansion économique du Cantal et le Conseil Général voulaient élargir l'utilisation d'Internet. Tout le monde pouvait participer, les questions étant réparties en trois niveaux de difficulté : enfants, adolescents et adultes. Ces questions de culture générale, sur les mœurs et les coutumes, l'art et le divertissement, les nouvelles technologies étaient accessibles sur Internet. Il y avait soixante questions chaque semaine. Un tiers concernait la connaissance du département.

A **Chausсенac**, le jeu était accessible (Isabelle était à votre disposition pour vous aider à naviguer au cœur du jeu) tous les **mercredis de 14h à 16h, et les jeudis matins jusqu'au 6 juin**. La commune a connu un grand succès, car nous avons été la seule commune à réunir des participants dans le canton. Pour preuve, malgré la panne de l'ordinateur quelques personnes « accros » ont quand même continué à donner de bonnes réponses. Deux personnes de la commune ont été récompensées une en catégorie enfant et l'autre en catégorie adolescent.

Nous avons fini à la deuxième place du jeu à quelques points des premiers (Maurs) ; Mauriac était troisième.

Alors merci à toutes les personnes qui nous ont permis de gagner des points.



Des nouvelles de NOTRE DAME D'OE

(commune d'adoption de notre ami René Chazeric).



La commune vient d'ériger sur un carrefour giratoire, un grand poteau de bois indiquant les directions des villes ou communes avec lesquelles Notre Dame d'Oe a tissé des liens d'amitié. Elles indiquent entre autre : URUZA (Mali) 3958 Km, **CHAUSSENAC (France) 277 Km**, FRIZES (Roumanie) 2282 Km, SAINT GABRIEL DE BRANDON (Québec) 5415 Km, BURY (Grande-Bretagne) 716 Km,

...

Allô Enfance Maltraitée

Deux numéros de téléphone gratuits :

119 : numéro vert national

0800 15 0800 : numéro vert du Cantal

Vous pouvez appeler l'un ou l'autre selon votre choix. Vous serez en relation avec un interlocuteur compétent, soit pour signaler des faits de maltraitance, soit pour échanger sur vos inquiétudes et réfléchir sur les attitudes à tenir. Des réponses seront apportées.

REFLEXION - TRIBUNE

« Il faut vivre avec son temps... »

... dit un adage populaire, et pourtant, on a du mal à l'appliquer lorsqu'on parle du monde rural.

Lorsqu'on demande à des citoyens comment ils voient les paysans, ils répondent qu'ils les trouvent plutôt responsables, ouverts aux technologies nouvelles, à l'aise face au marché, à l'Europe, à la mondialisation, bref ! Des gens qui travaillent avec leur temps. Et bizarrement, lorsque la ruralité donne une image du monde agricole, elle nous ressort à chaque fois ces images d'Epinal, avec des paysans arc-boutés sur leurs traditions et leur passé.

Bien sûr, il faut sauvegarder la mémoire, mais ne pas oublier qu'elle est sélective. Ne garder que les bons moments me paraît être une erreur. Il faut se rappeler que derrière ces gestes ancestraux que l'on se plaît à exhiber aujourd'hui, il y avait une misère humaine et sociale.

Je crois que le temps passé est mort et ce n'était pas le bon temps, c'est dans cet état d'esprit que nous, paysans, devons avancer, sans état d'âme et sans culpabilité.

Je ne prendrai qu'un seul exemple, celui de l'A.O.C. CANTAL, faut-il écrire un cahier des charges assez souple qui profite à un maximum de producteurs laitiers et amène une plus-value sur toute la filière laitière du département, ou bien faut-il écrire un cahier des charges stricte et archaïque qui ne profitera qu'à une poignée de gardiens du temple ? Moi je fais le choix de la première hypothèse ; bien sûr, il faut que les passionnés puissent faire leur métier avec passion, mais je crois que paysan, ça doit rester un métier, pas un sacerdoce.

D'ailleurs, notre métier évolue très vite, et si pendant près d'un demi-siècle, il a suffi de se laisser porter par le progrès et les techniques nouvelles, aujourd'hui les exigences du monde urbain nous poussent à réfléchir vers de nouvelles orientations où l'espace rural occupera une place de choix. C'est à coup sûr un fantastique challenge pour les agriculteurs de ce beau département qu'est la CANTAL.

J.M. DELBOS.
2^{ème} adjoint

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Club Rencontre

Voici un résumé de nos activités depuis le dernier bulletin.

- Début janvier 2002, nous avons tirés les Rois.
- Le 17 février : repas de Printemps pris au Restaurant Chassan à Pleaux
- Le 2 avril : réunion pour l'Assemblée Générale :

A l'ordre du jour :

Compte rendu financier pour l'année 2001.

Vente des cartes aux adhérents.

Composition du nouveau bureau :

Président d'honneur : Jacques KLEM

Président : Paul DELBOS

Vice-présidents : Mme Renée PICARONNY – Mr Pierre VANTAL

Trésorier : Joseph ISCHARD

Trésorier adjointe : Simone DELBOS

Secrétaire : Raymonde DARNIS

Secrétaire adjointe : Noélie DAVID

Le Club remercie Monsieur Vantal pour son dévouement et la bonne gestion.

- Le 5 juillet : nous avons fait une sortie à Maurs la Jolie au centre de la châtaigneraie. Un guide nous attendait dès notre arrivée à Siran à la Maison des Frères Cazes qui est le Musée de l'Accordéon. Il y a des accordéons très anciens, des vielles à Roue et orgues de barbarie. A midi, un excellent repas nous a été servi. Ensuite visite de la petite ville de Maurs où nous avons découvert des maisons à colombages et l'abbatiale St-Cesaire. Puis ce fut le retour avec un arrêt à Pleaux pour la soupe au fromage pour finir la journée qui s'est très bien passée.

Le bureau.

Comité des Fêtes

Petit retour sur les dernières activités



Illumination de fin d'année :

Les habitants de Chaussenac ont offert un magnifique spectacle pour les décorations et illuminations des maisons.

Chaque soir, ce fut un va et vient permanent. Par la diversité et l'imagination, notre commune fut enviée et cette reconnaissance dépasse les frontières de notre canton.

A l'occasion d'un vin d'honneur des prix ont récompensé les meilleurs.

BRAVO.



Soirée Cabaret :

Nous espérions plus de monde malgré les 70 repas servis. Cependant, ce fut une bonne ambiance. Le civet de canard était délicieux. Le chanteur et imitateur MONCARE a montré tout son talent.

Fête Patronale : 3 jours de fête les 3, 4 et 5 août. (nous en reparlerons sur le prochain bulletin).

Assemblée Générale :

Participation nombreuse. Cependant nous constatons qu'il y a moins de monde dans nos soirées avec repas. Les forces vives sont présentes et motivées : soyez nombreux à nous suivre !

Le bureau se présente ainsi :

Président d'honneur : Jacques KLEM

Président : **Albert LAVERGNE**

Vice-Président : André CHAMELOT

André GASTON

Christian LESCURE

Secrétaire : Eliane DELBOS

Secrétaire Adjointe : Denise BLANCHER

Trésorière : Mireille LESCURE

Trésorière Adjointe : Cécile PAQUIN

Membres actifs :

Antonio ANCHANDO, Christine et Stéphane CAPEL, Christophe CAPEL, Sylvie CAPEL, Jean-Marc DELBOS, Rémy DELBOS, Bernard DUFAYET, Françoise GASTON, Ginette LAVERGNE, Michel LESCURE, Philippe MAIMPONTE, Daniel MONTOIS, Nathalie SENCE, Patrick TERRAT, Mireille et Serge VANTAL.



U.S. Chaussenac – Saison 2001-2002

Après une première partie de championnat plus que difficile les responsables de l'USC pensaient que la seconde partie ne pouvait pas être pire.

Malheureusement il fallait se rendre à l'évidence car cette deuxième partie fut catastrophique avec aucun résultat positif en 9 matchs, des défaites sans appel, 4 ou 5 buts encaissés à toutes les rencontres ; la sanction tomba logiquement, l'équipe termina à la dernière place de sa poule de 1ère Division et évoluera donc la saison prochaine en 2^{ème} Division. Malgré une saison décevante sur le terrain il n'y a eu aucune tension entre les joueurs ou entre les dirigeants. La meilleure preuve en est qu'aucun départ n'a été enregistré à ce jour, 3 joueurs ont décidé de raccrocher les crampons, mais 5 nouveaux joueurs viennent renforcer l'effectif.

L'Union Sportive Chaussenacoise a connu d'autres saisons difficiles et n'a jamais baissé les bras.

Depuis que le club a repris son activité en 1964, les «rouge et bleu » ont toujours présenté une équipe au début de la saison et elle a toujours fini sa campagne, il n'y a donc pas de raisons que cela ne continue pas.

Les responsables du club ont pour seul objectif de maintenir une équipe de foot sur la commune : à signaler qu'à partir de la saison 2002-2003 l'US Chaussenac va faire son entrée dans l'école de foot de l'entente de la Maronne, qui regroupe les clubs de Pleaux-Barriac, Saint Martin Valmeroux, Loupiac et Chaussenac.

Nous tenons aussi à remercier la population de Chaussenac pour sa générosité lors du passage du calendrier et leur nombreuse présence pour le quine traditionnel.

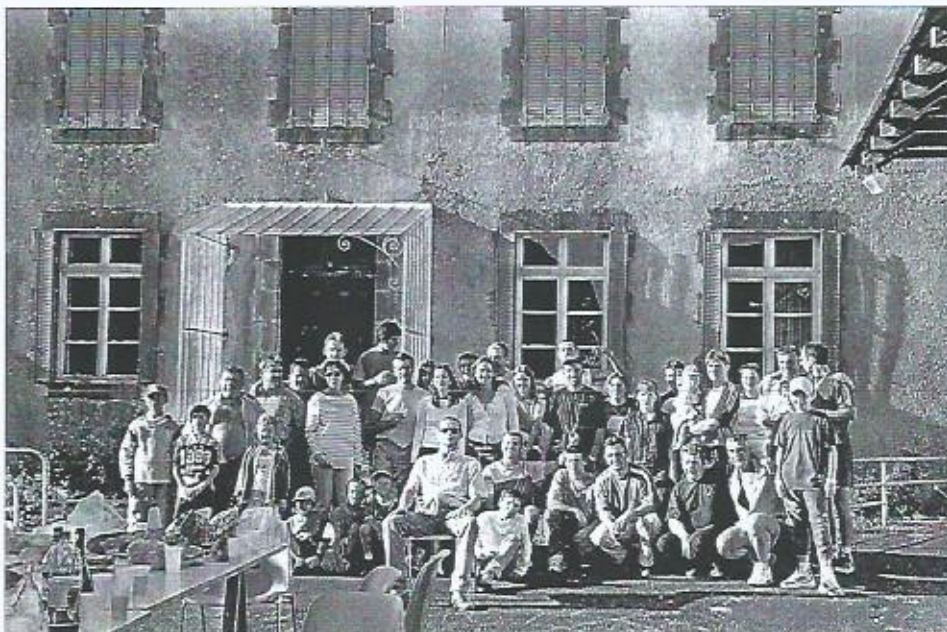
Nous remercions également les commerçants qui nous ont offert des lots : entreprise Alain et Christian Seillier, Cécile Coiffure, Shopi Pleaux, Mathieu Mauriac, Inter marché Mauriac, ...

Il n'y aura pas de Fête du Foot cet été, par contre une manifestation sera organisée cet automne.

A bientôt et merci à tous ceux qui nous aident.

Le Président,
B. DUFAYET.

Fin juin : Voyage de fin de saison.



Comice agricole de Chaussenac

Succès de la Fête du Pain

L'édition 2002 a encore été un succès : grâce à tous les bénévoles, aux membres du bureau avec leur président (Gérard COURCHARIERE), sans oublier Abel PICARONNY qui avait chauffé le four de Contres nouvellement restauré.

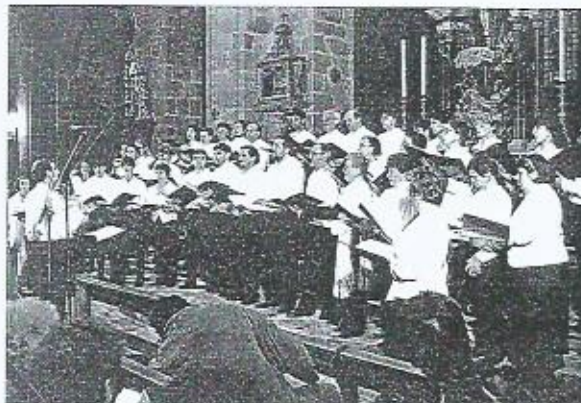
La génisse rôtie à la broche, l'aligot, le fromage, le pain, la pâtisserie et l'orchestre « Sallard » rivalisaient de qualité, appréciés par 320 convives rassemblés pour un soir dans la cour de l'école.

On vous donne rendez-vous au comice communal qui se déroulera le dimanche 13 octobre, avec les meilleurs éleveurs de race « Salers » de la contrée.



Association Patrimoine de Chaussenac

L'Association informe les lecteurs du bulletin municipal des manifestations culturelles du semestre écoulé et de la période estivale :



- Une conférence a été donnée par le conteur Jacques Mallouet, écrivain local (auteur bien connu des amateurs du pays situé «entre Dordogne et Puy Mary») sur le thème des veillées d'autrefois le 13 Avril dernier. Elle a été entendue par une assistance assez nombreuse et très intéressée.
- Un concert de chant choral donné le samedi 22 Juin, par l'ensemble vocal « Multiphonie » d'Aurillac (formation adhérente aux chorales franco-allemandes fédérées au mouvement « à cœur joie international ») sur un répertoire varié d'auteurs de langue française, espagnole et anglaise allant du 16^e siècle à la période contemporaine et qui a attiré des amateurs habituels et nouveaux à cette « fête de la musique » dans l'église de Chaussenac, magnifiquement éclairée pour la circonstance.
- Une exposition de photographies de Monsieur Daniel Montois sur les « foires auvergnates des années 80 » de notre région, inaugurée le samedi 03 Août, et qui sera ouverte au public jusqu'au 18 août toutes les après-midi, au rez-de-chaussée de l'ancienne école.

Pour les programmes de restauration en cours, il est à noter, la dépose de plusieurs vitraux de l'église pour réfection par l'atelier retenu et le retour prochain du tableau du 17^e siècle « La Lapidation de Saint Etienne » (ISMH) qui pourra faire l'objet d'une visite du public **le dimanche 22 septembre** après midi dans le cadre des journées européennes du patrimoine des 21 et 22 septembre prochains.

A cette occasion des journées européennes qui seront placées sous le thème « Patrimoine et Territoires », le délégué départemental de la Fondation du Patrimoine propose aux membres de notre association qui seraient intéressés, le samedi 21 septembre, une matinée d'exposés et de débats à Murat suivie d'une après-midi de visites de sites des environs, restaurés ou en cours de restauration avec possibilité d'un repas pris en commun. (Renseignements au 04 71 47 65 26 Fédération du bâtiment et des travaux publics du cantal - Maison du Bâtiment 15 Allées Georges Pompidou 15000 Aurillac)

Enfin et pour clore, notre Association donne rendez vous à tous ses adhérents à la salle des fêtes pour l'Assemblée générale annuelle qui, cette année, sera particulièrement importante en raison de l'adoption d'une modification de ses statuts pour prise en compte de la gestion d'un fonds documentaire (bibliothèque).

A très bientôt donc, chers adhérents

Le Bureau



Les efforts conjugués de la Municipalité et l'Association « Patrimoine de Chaussenac » ont déjà permis de réaliser de nombreuses choses : restauration de l'Eglise, restauration de tableaux, animations culturelles et découvertes historiques. N'oubliez pas d'adhérer à l'Association.

Bibliothèque :

Nous vous rappelons que vous pouvez emprunter ou consulter des livres à la bibliothèque le jeudi de 14 h à 17 h 00 pendant les mois de juillet et août. (Rappel : la cotisation annuelle est de 2,5 euros pour les enfants et 5 euros pour les adultes).

Soirées Lectures :

Les trois premières soirées lectures des mois d'avril, mai et juin ont réuni entre 10 et 25 personnes. La dernière soirée nous a permis de rêver puisque le thème était « les voyages ».

Ces lectures ont été agrémentées d'albums photos et d'une projection diapo et nous avons pu visiter par le texte et les yeux l'Irlande, la Turquie, le Maroc.

Nous reprendrons avec plaisir ces soirées début septembre.



En 1832 : Texte du bon de commande entre le maire de Chaussenac
et l'artisan artiste ébéniste.



« Entre vous soussignés, membres du conseil de fabrique de l'église de Chaussenac, canton de Fleaux, et Martin Crépou, sculpteur du bourg de Fontanges, canton de Salers, ont été faites les conventions suivantes.

Savoir que sieur dit Crépou se charge de confectionner un tabernacle en forme d'urne, de la hauteur de trente trois pouces, sur une largeur proportionnée conformément au plan ci-dessous.

L'urne portera sur un piédestal faisant partie de la hauteur à la naissance de l'urne il sera sculpté des feuilles d'acanthé et sur la porte un pélican. Au-dessus de la porte deux têtes d'anges, avec une draperie faisant le tour de l'urne. Au-dessus de l'urne sera sculptée un coussinet orné tout autour d'un cordon en or à chaque bout duquel pendra un petit gland.

Au-dessus du coussinet sera sculpté un enfant Jésus enveloppé dans un linge. Il sera placé entre deux girandoles de chaque côté du coussinet. Ces girandoles seront ornées à leur base d'une feuille d'acanthé. L'urne sera surmontée d'un couronnement de deux pieds environ. Ce couronnement sera formé d'une treille enlacée d'épis et surmonté d'un ange portant une couronne qui couvrira le Saint Sacrement. Tous lesquels ouvrages ci-dessus relatés, moi dit Crépou m'oblige de faire conformément aux règles de l'art en sachant pour plus grand agrément, de faire amplement ressortir les feuilles du treillis dans la partie du couronnement.

Je m'oblige de plus de faire dorer le dit tabernacle en et de le mettre en place reste convenu que les anges seront incarnés et que le linge de l'enfant Jésus sera argenté et le coussinet en place dans l'espace de trois mois à compter de ce jour, à peine de le garder pour mon compte et nous membres du conseil municipal de fabrique nous obligerons à donner au dit Crépou pour prix de l'ouvrage ci-dessus relaté la somme de huit cents francs payable le jour de la réception du dit ouvrage ou un mois après. Il est entendu que la dorure sera confiée à un habile doreur et exécutée avec soin. Les ratures approuvées aussi que l'interligne charge fait double à Fleaux le huit mai mil huit cent trente deux. »

Ce document a été signé par le sculpteur de Fontanges : Sieur CREPOU, M. Lachaze maire de Chaussenac, Laden curé de Chaussenac et Papon représentant certainement le conseil de fabrique (paroisse) vers 1832.

On peut admirer actuellement ce tabernacle sur l'autel de la première chapelle en entrant dans l'église.